

Saint-Avé. Une hospitalisation d'office devant la justice

Marc Le Clerre, 47ans, est hospitalisé d'office à l'Établissement public de santé mentale (EPSM) de Saint-Avé depuis le début de l'année 2008. Sa famille réclame sa «sortie immédiate». Le juge des libertés et de la détention de Vannes statuera sur ce cas le lundi 12 octobre.

Au mois de mai dernier, nous avons relaté l'histoire de la famille Le Clerre, dont la maman réside à Pluvigner. L'un des fils, Marc, avait été hospitalisé d'office à l'Établissement public de santé mentale (EPSM) de Saint-Avé au tout début de l'année passée. Au printemps, son grand frère, Philippe, avait déposé, au nom des Le Clerre, une requête «en sortie immédiate» auprès du juge des libertés et de la détention (JLD) du tribunal de grande instance de Vannes. Un recours visant à annuler les décisions préfectorales d'hospitalisation sans consentement qui se succèdent sur la personne de Marc. Officiellement parce qu'il présente un «syndrome délirant à thématique mystique et sexuelle avec hallucinations auditives».

La famille désavouée par le tribunal administratif

Me Raphaël Mayet, du barreau de Versailles, se rendra à Vannes, le lundi 12 octobre, pour argumenter auprès du JLD, Françoise Normant. Le conseil de la famille, dont certains membres seront aussi présents, précise que le JLD «devra regarder si les arrêtés ont été pris, ou non, en dehors du délai légal», tout comme les différentes expertises. Déjà, les Le Clerre viennent d'être désavoués par le tribunal administratif (TA) de Rennes, également saisi de cette affaire sur la forme. «Il est surprenant qu'un juge assure qu'il n'y a pas d'urgence à statuer sur une mesure de privation de liberté, ce qui va à l'encontre de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme», commente l'avocat.

Un personnel hospitalier n'est pas un proche

Le tribunal administratif a aussi été saisi concernant le placement initial «à la demande d'un tiers». C'est-à-dire un «proche», éclaire Me Mayet, rappelant que la requête émanait, en réalité, d'un «personnel hospitalier» du CHU rennais : Marc Le Clerre s'était fait interpeller par la police de Rennes alors qu'il se baladait nu dans la rue. Depuis, cette mesure s'était transformée, avant d'être maintenue, en hospitalisation d'office. Là, la décision du TA, encombré, ne surviendra pas avant les prochains mois.

Aucune preuve de sa «dangerosité»

Surtout, Raphaël Mayet estime qu'il n'est pas prouvé, aujourd'hui, que l'intéressé présente un réel «danger pour la collectivité». Ce que pense aussi la famille, qui se montre «profondément» inquiète, il y a quelques mois, de la «dégradation de l'état physique et mental» de Marc. Maintenant, s'il «parle plus facilement», son physique reste «déglingué», raconte Philippe Le Clerre. Son petit frère donne des nouvelles, chaque semaine, par téléphone. Âgé de 47 ans, ce dernier avait séjourné, depuis 1991, à 65 reprises au sein de l'EPSM avant son hospitalisation d'office. Il a demandé, par oral, une permission de sortie pour son anniversaire, le vendredi 14 août. Elle lui a été refusée.

- Aurélien Douillard